

Image not found or type unknown



licenciement pour motif personnel

Par **horkley**, le **11/07/2009** à **13:05**

Bonjour, je viens de recevoir un AR pour me prévenir d'un entretien préalable à un éventuel licenciement pour motif personnel. Rien de plus...

Est ce que cela veut dire que je peut avoir un licenciement pour faute grave ou lourde?

Merci bcp...

Par **Aquanaute13**, le **11/07/2009** à **22:13**

Bonjour horkley

c'est possible, vous ne le saurez qu'au cours de l'entretien. Renseignez -vous auprès des DP , auprès des syndicats et auprès de l'inspection du travail pour contrôler le contenu de la lettre de convocation:

la date doit respecter un délai de 5 jours ouvrables afin que vous puissiez trouver un Conseiller du salarié pour vous assister si vous êtes dans une entreprise de moins de 11 salariés.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/licenciement/procedure-cas-licenciement-pour-motif-personnel.html>

Cordialement
Aquanaute13